

Amnistie des casseurs, par Maginet

écrit par Christine Tasin | 2 mars 2013



Les syndicats font voter une loi amnistiant leurs casseurs (J'ajoute qu'ils ont voté pour NORMAL 1er et son équipe de)
ILS NE SAVENT PLUS QUOI INVENTER pour apaiser la grogne de leurs électeurs.

Maginet

A lire ci-dessous [un article](#) publié sur *Le Cri du contribuable* :

Le Sénat a adopté mercredi une proposition de loi communiste d'amnistie des délits commis dans le cadre de mouvements sociaux.

Cette proposition de loi a été votée par les groupes PS, CRC (communiste), les écologistes et la plupart des radicaux de gauche, Christine Taubira, garde des Sceaux, affirmant qu'il s'agit d'un texte de « justice ».

Les infractions commises entre le 1er janvier 2007 et le 1er février 2013, passibles de cinq ans d'emprisonnement (au plus) contre 10 ans demandés au départ, seront amnistiées !

Sont par exemple concernés les **délits liés aux activités**

syndicales de salariés et d'agents publics, y compris lors de manifestations, les infractions commises lors de mouvements collectifs revendicatifs, associatifs ou syndicaux concernant le logement, ce qui revient à donner un blanc-seing au DAL, ATD-Quart Monde, etc. et à faire la promotion du "cassage"...

Le texte doit encore être validé par les députés mais il est clair que son adoption constituerait un pas décisif dans la justification de violences commises contre les entrepreneurs et l'outil de travail.

Pierre Laurent, sénateur et secrétaire national du PCF, ne s'y est pas trompé et s'est félicité que les syndicalistes puissent agir sans avoir « la peur au ventre », le Medef estimant de son côté qu'il s'agit d'un «appel à encourager la destruction et le cassage».

Ce texte aura des effets permissifs. Récemment, dans un village de l'Allier, les ouvriers de DMI, une entreprise de sous-traitance automobile, ont, par exemple, piégé leur usine avec des bouteilles de gaz en menaçant de tout faire sauter. S'ils passent à l'acte seront-ils amnistiés ?

Il faudra être attentif à la future circulaire d'application de Christiane Taubira.

Depuis sa nomination, le garde des Sceaux a multiplié les mesures controversées. Après la suppression des tribunaux correctionnels pour les mineurs, elle vient d'offrir une impunité légale aux syndicalistes qui, comme les jeunes délinquants, ne seront plus condamnés dans la plupart des cas.

Christiane Taubira a sans doute des excuses. En septembre 2012, elle aurait été victime d'un « ictus amnésique », un syndrome qui affecte la mémoire.

Lors de cette phase d'avachissement mémoriel, elle a dû oublier que le ministre de la Justice est là pour protéger les victimes avant les coupables, les entrepreneurs plutôt que les casseurs, l'ordre républicain plutôt que les coups de mains cégétistes.

Un jour où l'autre, les électeurs-contribuables se chargeront de lui rafraîchir la mémoire.